

Le mercredi
31 octobre 2001
Hôtel des Seigneurs
Saint-Hyacinthe

22^e COLLOQUE SUR LA PRODUCTION PORCINE

COMMENT faire face au changement ?



CENTRE DE RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Avertissement

Toute reproduction, édition, impression, traduction ou adaptation de ce document, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec.

Pour information et commentaires :

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

2875 boulevard Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

Télécopieur : (418) 644-5944 ou (418) 646-1830

Courriel : client@craaq.qc.ca

© Tous droits réservés, 2001

Publication AV 030

ISBN 2-7649-0044-9

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Mot du président

Pour reprendre les paroles de mon prédécesseur, qui décrivent parfaitement notre motivation : « le Colloque sur la production porcine, c'est le carrefour des idées, l'endroit où mettre à jour vos connaissances sur cette production si active ».

Ce secteur implique tant de changements rapides et une telle évolution, qu'il est nécessaire d'être à l'affût pour s'assurer d'être encore producteur dans le futur. Le programme de cette année s'intéresse aux éléments qui affecteront sans doute les producteurs de demain qui auront entrepris une démarche dès aujourd'hui. Ces éléments sont la santé du troupeau et l'environnement, des sujets actuels qui sont déjà au cœur des préoccupations, également la main-d'œuvre et le bien-être animal qui le deviendront à court terme ainsi que l'alimentation qui demeure un facteur important du coût de production.

Au-delà de ces sujets, il y a toujours les échanges de coulisses entre les participants qui apportent souvent des solutions inattendues.

Bref, le Colloque sur la production porcine 2001 est l'événement à inscrire à votre agenda le 31 octobre prochain. Je vous suggère même de ne pas rater la préinscription, car certains n'ont pu bénéficier du dîner l'an dernier.



Nick Coudé, agr. , M. Sc.
Président du Colloque

Comité organisateur

BERGERON, Renée, Ph. D., professeure

Département des sciences animales, Université Laval, Québec

COUDÉ, Nick, agronome

Centre d'insémination porcine du Québec inc. (CIPQ), Saint-Lambert

COUTURE, Clémence, économiste

Union des producteurs agricoles, Longueuil

DESPARS, Marie, agronome

Vita Distribution (1988) inc., Saint-Valérien

GARIÉPY, Claude, Ph. D., agronome, chercheur

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Saint-Hyacinthe

GAUTHIER, Élise, agronome

Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ), Sainte-Foy

GODBOUT, Stéphane, Ph. D., ingénieur et agronome

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA),

Deschambault

LAVERDIÈRE, Gilles, agronome

Centre de formation agricole, Saint-Anselme

MERCIER, Rénaud, agronome

SHUR-GAIN, Saint-Hyacinthe

PALIN, Marie-France, Ph. D., chercheur en biologie moléculaire

Centre de recherche et de développement sur les bovin laitier et le porc

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville

RICHARD, Sylvie, agronome, responsable du développement

et des communications

AGEO, Saint-Hyacinthe

ROY, Marquis, agronome

Coopérative fédérée de Québec, Saint-Jean-Christophe

Coordination du CRAAQ

BÉGIN, Serge, agronome, *Coordination de l'événement*

BERTRAND, Gisèle, responsable des communications

CARON, Marie, conceptrice-graphiste et coordonnatrice à la production (page couverture)

DION, Dany, agente d'administration

DEMERS, Michelle, agente de secrétariat (édition)

DROLET, Jocelyne, agente de secrétariat (édition)

LANGLOIS, Jocelyne, agente de secrétariat (coordination du visuel)

NADEAU, Diane, agente de secrétariat (coordination)

NADEAU, Chantal, préposée – Service à la clientèle

SAMSON, Micheline, responsable logistique des événements

TALBOT, Hélène, préposée – Service à la clientèle

TREMBLAY, Marc, technicien en informatique

TURGEON, Agathe, agente d'administration

Le CSRA et l'ASRAC, deux outils de sécurité du revenu adaptés à l'entreprise porcine

Gilbert LAVOIE, M. Sc., agronome
Économiste

Union des producteurs agricoles (UPA)
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec)
J4H 3Y9

Conférence préparée avec la collaboration de :

Alain POULIOT, M. Sc., B. Sc., agronome, directeur
Direction de recherche et de développement
La Financière agricole du Québec, Lévis

Dominique VIGNOLA, B. Sc., agronome, directeur
Direction de la recherche et la planification, vice-présidence,
La Financière agricole du Québec, Lévis

NOM DE L'ÉVÉNEMENT : 22^E Colloque sur la production porcine

TITRE DE LA CONFÉRENCE : Le CSRA et l'ASRAC, deux outils de sécurité du revenu adaptés à l'entreprise porcine

NOM ET AUTEURS ET COLLABORATEURS :

CONFÉRENCIER :

Gilbert Lavoie, agr M. Sc., Économiste, Maison de l'UPA

COLLABORATEURS :

Alain Pouliot, agr M.Sc. et B.Sc., Directeur, Direction recherche et le développement, La Financière agricole du Québec

Dominic Vignola, agr., B.Sc., Directeur, Direction de la recherche et la planification, La Financière agricole du Québec

LE CSRA ET L'ASRAC, DEUX OUTILS DE SÉCURITÉ DU REVENU ADAPTÉS À L'ENTREPRISE PORCINE

INTRODUCTION

Le 17 avril dernier naissait La Financière agricole du Québec. Avec la venue de ce nouvel organisme, une modernisation des outils financiers en lien avec les règles du commerce international a été réalisée et un cadre financier prédéterminé pour les sept prochaines années a été consenti au secteur agricole. C'est dans ce contexte que le compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) a été introduit comme première ligne de défense à l'égard de la protection des risques de marché.

La Financière agricole du Québec, le CSRA et l'enveloppe prédéterminée pour les sept prochaines années apportent un changement fondamental au cadre et aux programmes de sécurité du revenu tels qu'ils ont été appliqués au cours des vingt-cinq dernières années, notamment au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Dans le cadre du présent colloque sur la production porcine qui porte sur « *Comment faire face au changement* », l'objet de cette communication est de présenter le *pourquoi* et le *comment* des changements qui ont été apportés au cadre et aux programmes de sécurité du revenu. Pour ce faire, les deux éléments suivants sont abordés :

- Le contexte qui a mené à la création de La Financière agricole du Québec ainsi que les avantages stratégiques qui, notamment pour le secteur porcin, ont motivé la mise en place d'un concept de sécurité du revenu basé sur deux lignes de défense, soit le CSRA et le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles complémentaires (ASRAC);
- Les principales caractéristiques du CSRA, son interrelation avec l'ASRAC, et finalement son impact au niveau de la gestion du risque pour l'entreprise porcine.

CONTEXTE QUI A MENÉ À LA CRÉATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE ET À LA MODERNISATION DES OUTILS FINANCIERS

Début des années 1990

Le démarrage de la réflexion à l'égard de la modernisation des outils financiers remonte au début des années 1990 avec l'introduction du compte de stabilisation du revenu net (CSRN) par le gouvernement fédéral. À cette époque le Québec n'a pas souscrit à ce programme (à l'exception du secteur maraîcher) préférant conserver intégralement le programme ASRA. Toutefois, le gouvernement fédéral, soucieux d'obtenir un programme universel disponible sur l'ensemble de son territoire, a accepté de transférer la part du Québec qui était « réservée » au CSRN et que ces sommes soient véhiculées aux producteurs via l'ASRA seulement à la condition que le Québec s'engage à introduire, avant la fin des années 1990, un programme universel découplé (type CSRN). Conscients de l'importance de conserver leur part du fédéral, les producteurs québécois ont amorcé au sein de l'UPA une réflexion sur la mise en place d'un tel type de programme.

Milieu des années 1990

Avec les discussions en cours au GATT à l'effet de libéraliser les échanges commerciaux agricoles entre les pays, de réduire le support gouvernemental à la production et de qualifier les interventions de l'État selon leur niveau de distorsion sur le marché (boîte verte, bleue et ambrée), la réflexion à l'égard des modifications à apporter à l'ASRA (programme spécifique) s'est accélérée; l'objectif recherché étant de sécuriser à long terme l'intervention de l'État en terme de sécurité du revenu.

Cherchant à se conformer à la mise en place de nouvelles règles de jeu au niveau commercial et à la mise sur pied de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les deux paliers gouvernementaux (Québec et Ottawa) cherchaient tous les moyens possibles pour réduire leurs interventions et se désengager des programmes existants de sécurité du revenu. À titre d'exemple, c'est durant cette période que le programme tripartite (fédéral – provincial – producteur) est disparu dans le secteur porcin. De plus, à cette époque, le gouvernement du Québec proposait à l'UPA d'éliminer l'ASRA et de remplacer ce programme par un programme de type CSRN. Rappelons aussi que c'est à ce moment que l'obsession des deux paliers de gouvernements était « déficit zéro ».

En parallèle à cette réflexion amorcée au niveau des programmes de sécurité du revenu et au niveau du désengagement de l'État dans ces programmes, les producteurs ont été interpellés pour prendre en charge leurs outils de développement pour s'assurer de les conserver. À titre d'exemple, nous n'avons qu'à penser à la mise sur pied du Centre de développement du porc (CDPQ). Ce contexte a donc amené les producteurs à approfondir leur réflexion sur leur implication dans la gestion des programmes de sécurité du revenu puisqu'ils y contribuent de façon importante via les cotisations qu'ils payent.

Fin des années 1990

Le point culminant de cette réflexion a été en 1998 et 1999 avec la Conférence sur l'agriculture et le Rendez-vous des décideurs qui regroupaient l'ensemble des intervenants du milieu agricole et agroalimentaire du Québec et qui étaient, rappelons-le, présidés par le Premier Ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard.

Lors de cette conférence, un consensus clair a été atteint par toutes les parties sur la nécessité :

- d'unir l'expertise de la Société de financement agricole (SFA) et de la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ) à l'intérieur d'un même organisme afin de doter le secteur d'un levier financier structurant;
- de moderniser les outils financiers en lien avec les règles du commerce international;
- d'obtenir un engagement à long terme pour le financement des programmes permettant d'assurer le développement du secteur.

À la lumière du consensus des décideurs, les producteurs agricoles ont demandé :

- que la mise à jour des programmes ait deux objectifs fondamentaux, soit :
 - ◆ de sécuriser le revenu de l'ensemble des productions agricoles;
 - ◆ de définir un modèle de soutien s'appuyant sur la notion du coût de production.

- à l'UPA de développer davantage sa capacité d'anticiper l'avenir pour :
 - ♦ éviter le démantèlement des outils stratégiques existants;
 - ♦ concevoir de nouveaux modèles d'organisation qui soient souples et efficaces, répondant aux besoins exprimés par les producteurs et productrices;
 - ♦ favoriser une plus grande implication des producteurs dans l'orientation et la gestion de services qui leurs sont dédiés.

Début des années 2000

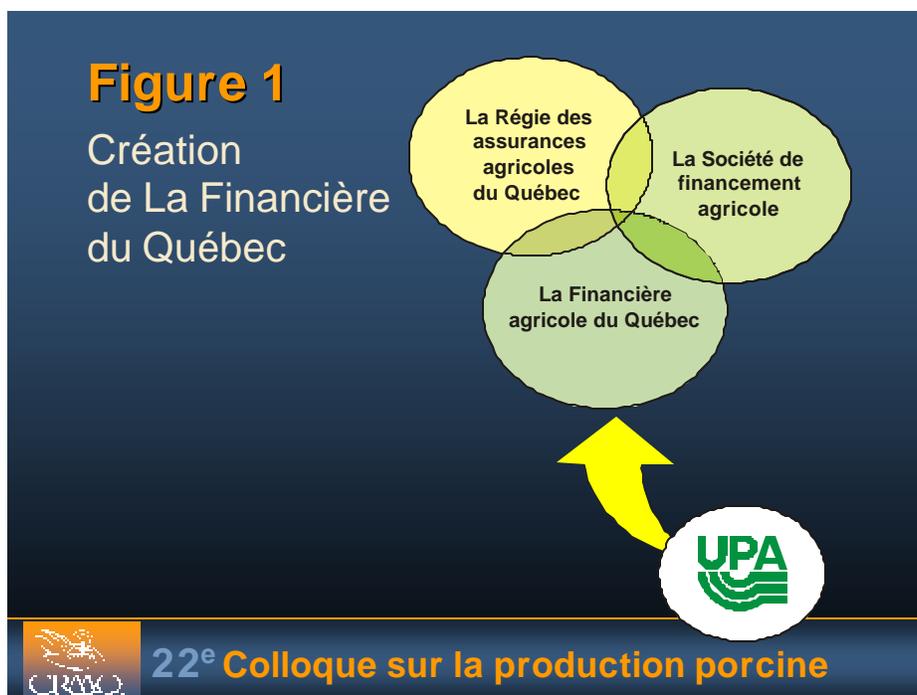
Dans ce contexte, les discussions entre le gouvernement et les producteurs ont convergé vers la mise en place des trois (3) volets suivants :

- La Financière agricole du Québec;
- Engagement budgétaire prévisible de l'État québécois à l'aide d'une enveloppe prédéterminée pour sept ans;
- Modernisation des outils financiers avec l'introduction du CSRA.

Avant d'aller directement aux programmes CSRA et ASRAC, il est important de présenter les trois volets qui font partie du consensus parce que chacun d'eux joue un rôle essentiel dans l'encadrement de sécurité du revenu qui est offert aux producteurs.

Volet 1 : La Financière agricole

La Financière agricole est un organisme qui a pour mission de soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Cette nouvelle entité regroupe l'expertise de la SFA et de la RAAQ et est gérée en partenariat avec les producteurs et productrices agricoles (Figure 1).



Pour atteindre sa mission, elle met à la disposition des entreprises des produits et services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents au secteur.

Les objectifs qui sont poursuivis avec la mise sur pied de La Financière sont :

- Impliquer les producteurs dans la gestion et la livraison des programmes;
- Obtenir un mécanisme souple à l'écoute des besoins des producteurs;
- Accroître la visibilité du secteur pour faire reconnaître l'apport de l'agriculture et l'agroalimentaire dans le développement économique et rural au Québec;
- Obtenir un levier financier permettant de favoriser l'investissement dans le secteur.

Volet 2 : Engagement budgétaire de l'État québécois

En vue de permettre au secteur d'atteindre les objectifs de développement fixés dans le cadre du Rendez-vous des décideurs (3.3 % de croissance par année), le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à La Financière, via une enveloppe prédéterminée, un montant de 305 M\$ par année pour la période de 2001-2008. À cette somme, le gouvernement du Québec transfèrera aussi les montants qu'il reçoit du gouvernement fédéral à titre de sécurité du revenu

(plus de 100 M\$ par année). Finalement, les cotisations déboursées par les producteurs pour participer aux programmes de sécurité du revenu sont aussi gérées par La Financière (plus de 200 M\$ par année). Au total, pour la période de sept ans, le budget cumulatif de La Financière s'élève à plus de 4 MM\$.

Ce montage financier permet d'atteindre les objectifs de support du risque et de développement du secteur tel que prévu lors du Rendez-vous des décideurs.

L'objectif visé avec l'enveloppe prédéterminée est d'obtenir un engagement stable et prévisible de l'État afin que les producteurs et productrices agricoles connaissent, dans le cadre de leurs décisions d'investissement, l'encadrement qui leur est apporté en terme de sécurité du revenu.

Volet 3 : Modernisation des outils financiers

Le terme « outils financiers » désigne les programmes de financement agricole, assurance-récolte et sécurité du revenu (CSRA, ASRAC, etc.). Le terme « modernisation » quant à lui apporte le CSRA et les programmes complémentaires, dont l'ASRAC.

Les objectifs qui étaient poursuivis avec la modernisation des outils financiers étaient de :

- Mettre en place un programme de sécurité du revenu universel accessible à toutes les entreprises agricoles et compatible avec les règles du commerce international;
- Maintenir un concept basé sur les coûts de production et le niveau de support historique offert par l'État.

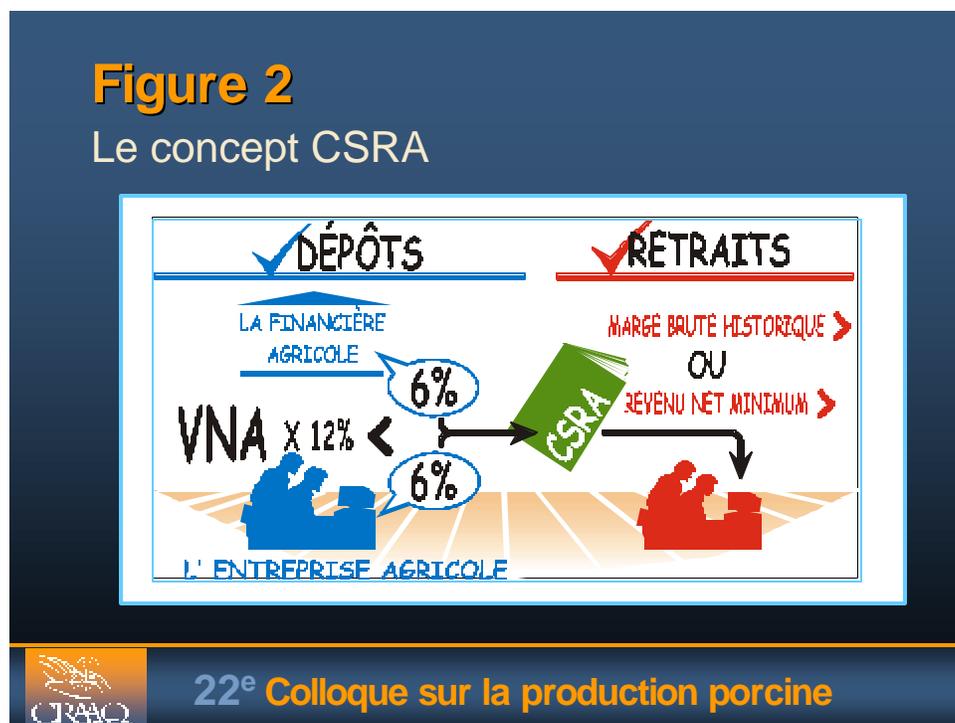
Maintenant que l'ensemble des éléments qui entourent la mise sur pied de La Financière et la modernisation des outils financiers ont été mis dans leur contexte, nous arrivons à la deuxième section de la présentation portant sur le *comment*, soit le CSRA et l'ASRAC.

LE CSRA ET L'ASRAC

Le CSRA un outil d'autogestion du risque

Le CSRA est un programme individuel de gestion du risque de l'entreprise agricole. C'est un compte où l'entreprise peut réaliser des contributions en fonction des ventes nettes admissibles

(VNA) de son entreprise et recevoir en contrepartie une somme équivalente de La Financière (50 % producteur, 50 % La Financière). Le compte est à l'acquis de l'entreprise.
Le concept du CSRA est illustré à l'aide de la figure 2 ci-après :



L'objectif du CSRA est de doter l'ensemble des entreprises agricoles (à l'exception du volet gestion de l'offre) d'un outil de gestion individuel du risque permettant de protéger ces dernières contre les premières variations de revenu du marché.

Ce programme individuel de sécurité du revenu comporte aussi des dispositions à l'effet de réduire progressivement les transferts de l'État dans le compte de l'entreprise en fonction de la taille de celle-ci. Ainsi, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ de ventes nettes admissibles (vente moins achat de produits admissibles (VNA), La Financière participera jusqu'à concurrence de 6%. Toutefois, pour les tranches de VNA additionnelles, La Financière diminuera sa contribution de 1% par tranche de 100 000 \$, et ce jusqu'à concurrence de 3% (0 à 500 000 \$ = 6%, 500 000 à 600 000 \$ = 5%, 600 000 à 700 000 \$ = 4%, 700 000 \$ et plus = 3%). Ce plafond s'applique par individu. Une entreprise peut qualifier jusqu'à cinq individus. Pour ce faire, ils doivent détenir au moins 20% des actions votantes et être impliqués dans la gestion de cette dernière.

Sur une base historique, le CSRA permet de protéger l'entreprise porcine contre une variation nette du revenu d'environ 5 \$/porc et 65 \$/truie (voir Figures 3 et 4)

Figure 3

Les ventes nettes admissibles

PORCS À
L'ENGRAIS



DÉPÔT CSRA	\$/PORC
<i>Vente produits admissibles</i>	
Vente de porcs	140
Total VENTES	140
<i>Achat produits admissibles</i>	
Achat porcelets	50
Coût aliments achetés @ 65 %	48
Total ACHATS	98
TOTAL VNA	42
DÉPÔT CSRA 12%	5



22^e C

Figure 4

Les ventes nettes admissibles

TRUIES



DÉPÔT CSRA	\$/TRUIE
<i>Vente produits admissibles</i>	
Vente de porcelets	890
Vente d'animaux de réforme	50
Total VENTES	940
<i>Achat produits admissibles</i>	
Achat animaux	130
Coût aliments achetés @ 65 %	260
Total ACHATS	390
TOTAL VNA	550
DÉPÔT CSRA 12%	66

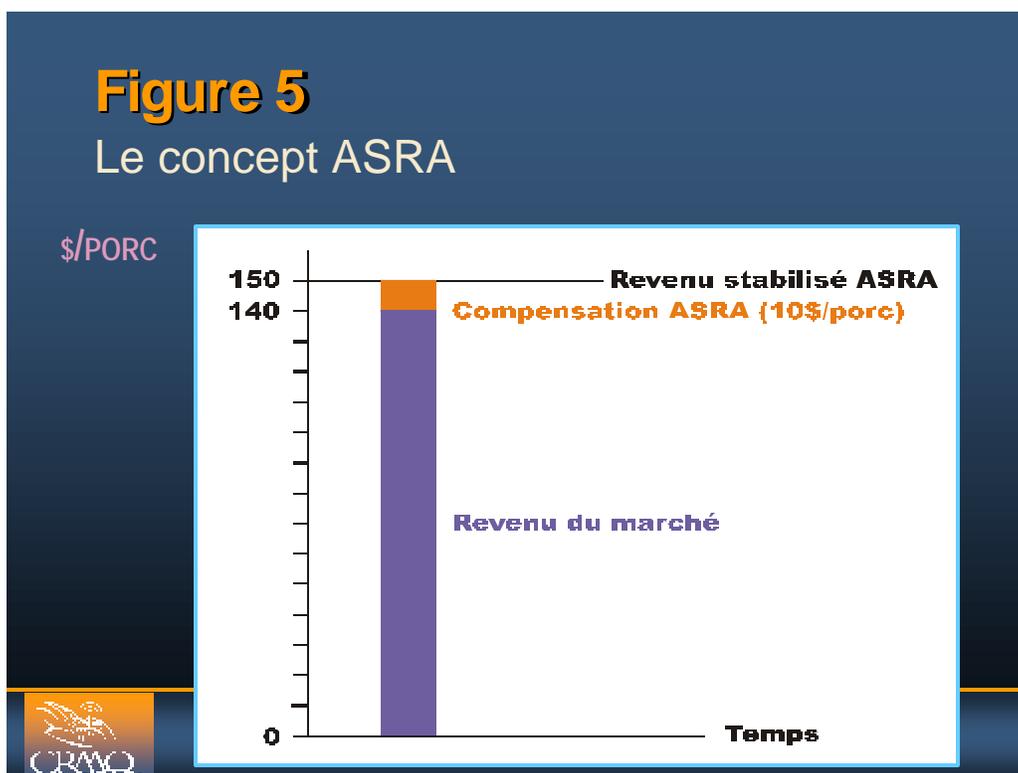


22^e C

Étant donné que la variation nette de revenus dans le secteur porcin est supérieure à ce niveau, il importait donc de maintenir le programme basé sur les coûts de production, soit l'ASRA.

L'ASRAC, un outil collectif de gestion du risque

Le programme ASRA demeure inchangé. Ce programme est toujours basé sur le coût de production et l'intervention établie sur la différence entre le revenu stabilisé et le revenu du marché. (Le concept ASRA est illustré à la Figure 5).

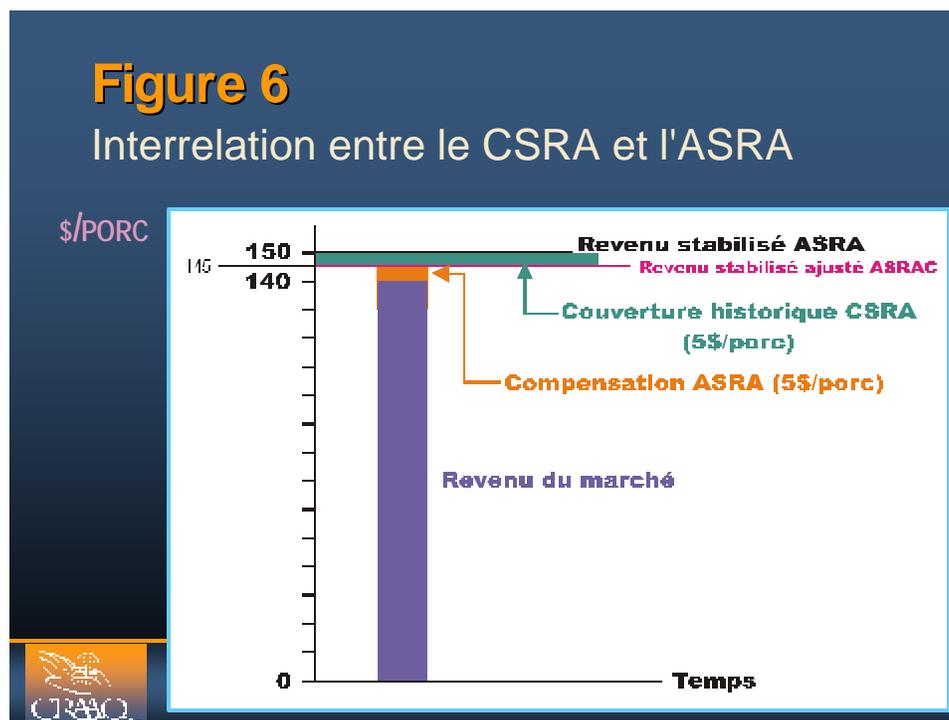


Toutefois, comme ce fut toujours le cas dans le passé, lorsque d'autres programmes de sécurité du revenu intervenaient pour couvrir le risque du marché (ex. tripartite), la compensation à l'ASRA était réduite d'autant.

Ainsi, le revenu stabilisé à l'ASRA est ajusté pour tenir compte du niveau de support offert à l'entreprise par le CSRA, d'où la nouvelle appellation ASRAC au lieu de ASRA.

Interrelation des deux lignes de défense

Le CSRA permet donc de protéger l'entreprise contre les premières variations de revenu de l'entreprise tandis que l'ASRAC assure une protection couvrant les variations de plus grande envergure. Le concept CSRA et ASRAC, deux lignes de défense, est présenté à l'aide de la figure 6.



À noter que le mécanisme de relais CSRA/ASRAC est établi non pas sur la compensation brute, mais plutôt sur la compensation nette (compensation brute moins la cotisation), ce qui assure que la combinaison CSRA/ASRAC permet d'offrir le même niveau de support de l'État par unité de production que l'ASRA aurait offert.

Raison d'être de deux lignes de défense

La combinaison CSRA/ASRAC permet de rencontrer les deux objectifs de départ qui avaient été établis à l'égard de la modernisation des outils financiers, soit de rendre compatible l'intervention de l'État au regard des règles du commerce international tout en maintenant la notion de coût de production, et cela pour les raisons suivantes :

- Commerce international

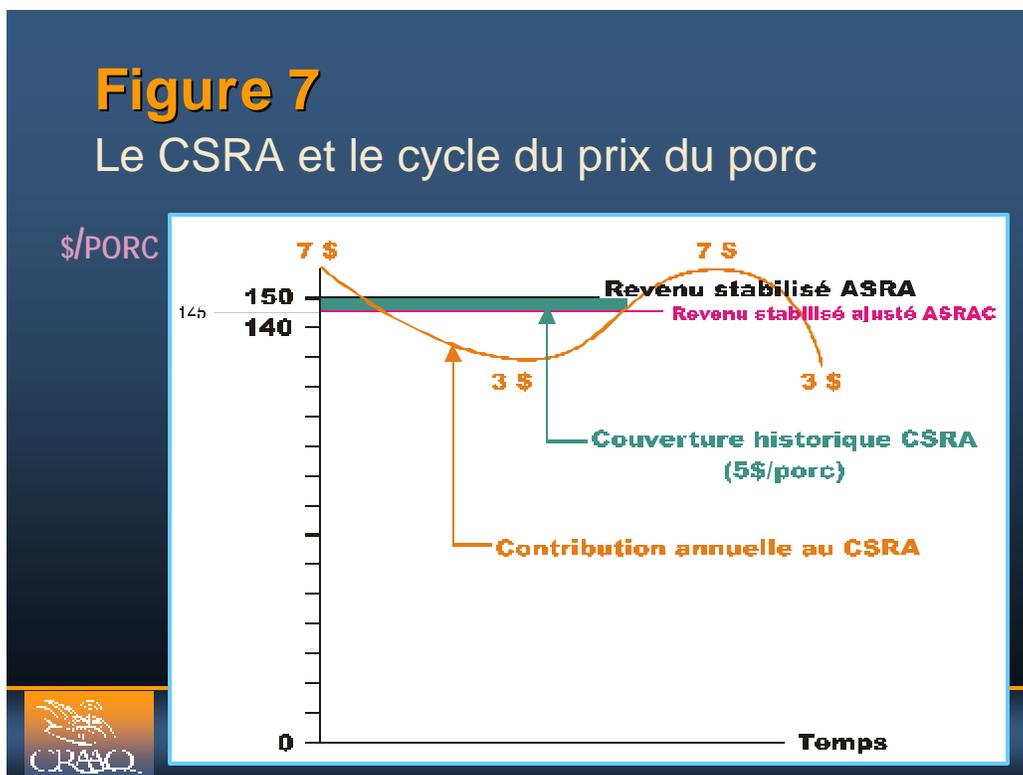
CSRA est un programme individuel d'autogestion du risque. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise et est disponible à l'ensemble des productions.

- Coût de production
L'ASRAC intervient sur la base du coût de production et est spécifique par production.
- Interrelation et complémentarité
La combinaison des deux programmes permet donc d'atteindre les deux objectifs et de mieux protéger à long terme l'intervention de l'État.

Dans un contexte comme celui du marché du porc, où les producteurs tirent plus de la moitié de leurs recettes sur les marchés étrangers et où le prix du porc fluctue grandement (cycle du prix du porc), l'atteinte de ces deux objectifs est non seulement négligeable mais revêt une importance stratégique indéniable pour ce secteur.

La gestion du CSRA en lien avec le cycle du prix du porc

Maintenant que les principes concernant ces deux programmes ont été établis, la question est à savoir de quelle manière l'entreprise doit gérer son compte considérant le cycle du prix du porc. L'enjeu est présenté à l'aide de la Figure 7.



Étant donné que la « franchise » CSRA à l'ASRA sera établie à l'aide des données collectives du modèle et calculée sur une base actuarielle (moyenne de support historique) et que les contributions dans le compte CSRA seront selon les conditions annuelles de marché, il importe donc au producteur de se pencher sur la gestion de son compte afin d'assurer une bonne trésorerie pour son entreprise.

Ainsi, les excédents de contribution annuelle dans le compte (ex. 7\$ - 5 \$), par rapport au niveau historique, devront être gérés afin d'assurer un bon niveau de support et de trésorerie lors des années où un manque à gagner sera observé (ex. 3 \$ - 5 \$).

Il importe de noter qu'avec la venue du CSRA, programme d'autogestion du risque, l'entreprise devra s'investir davantage dans la gestion de son risque. Toutefois, avec une bonne gestion de ce compte, elle pourra obtenir un outil adapté au besoin plus spécifique de son entreprise.

Éléments à considérer pour une gestion efficace du CSRA

Bien entendu, puisque nous tombons dans l'univers individuel de l'entreprise, plusieurs éléments doivent être pris en considération dans la gestion du CSRA. Ces principaux éléments sont au niveau de l'entreprise :

- Son coût de production et son niveau d'efficacité
- Sa structure de production
- Son stade de développement
- Son niveau d'aversion au risque
- Sa structure financière
- Sa situation par rapport au modèle ASRA.

Sur ce dernier point, il est important de souligner que l'information à l'égard du revenu stabilisé à l'ASRA (ex. 150 \$/porc), du niveau de franchise CSRA (ex. 5\$/porc), du revenu stabilisé ajusté (ex. 145 \$/porc) et du revenu du marché moyen (ex. 140 \$/porc) demeure disponible, et sera sans aucun doute un phare important dans les décisions de l'entreprise à l'égard de la gestion du compte CSRA.

CONCLUSION

La venue de La Financière agricole avec son enveloppe prédéterminée et la modernisation des outils financiers (CSRA + ASRAC) permettent d'offrir à l'agriculture, notamment au secteur

porcin, un environnement de gestion du risque prévisible et compatible avec les règles du commerce international.

La venue du CSRA, en lien avec l'ASRAC, permet au secteur d'obtenir deux outils de gestion du risque adaptés à leur situation pour les motifs suivants :

- Le CSRA offre un programme d'autogestion du risque adapté à leur situation individuelle;
- L'ASRAC maintient la notion de programme collectif de protection des risques en fonction du coût de production.

Le CRAAQ tient à remercier les commanditaires suivants :

Génétiporc inc.
Bio-Agrimix Itée
Intervet
Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ)
S.E.C. Repro inc.
Le Bulletin des Agriculteurs
Expo-Congrès du Porc
Le Coopérateur agricole
Agri-Réseau
Pfizer Santé Animale
F. Ménard inc.
Centre de développement du porc du Québec inc.
La Terre de chez nous
Shur-Gain
Alliance Médical inc.
DGF
Agribrands Purina Canada inc.
Vétoquinol N.-A. inc.
ADM agri-industries
Banque Nationale du Canada
Vita Distribution (1988) inc.
BASF Canada
Consultants Legoff Groupe
Boehringer Ingelheim (Canada) Ltd
Schering-Plough Santé animale
Agri-Marché inc.
SEPQ
AQINAC
Conception Ro-Main inc.
Les industries et équipements Laliberté Itée
Merial Canada inc.
Probiotech inc.
F. Bernard experts-conseils
Soudures Michel Lussier inc.
Les Consultants Yves Choinière inc.
Jolco Équipements

BON DE COMMANDE

des publications reliées à la production porcine

Numéro de la publication	Titre de la publication	Quantité	Prix unitaire incluant taxes	Prix total
AV 030	22 ^e Colloque sur la production porcine <i>Comment faire face au changement?</i> (182 pages) – Cahier de conférences, 2000		18,00 \$	
AS 003	Guide Porc – Mise à jour 1999 (50 pages)		10,00 \$	
AQ 020	Guide Porc – Mise à jour 1997 (120 pages)		12,00 \$	
AU 900	Guide Porc – Mises à jour 1997 et 1999 (publications AS 003 et AQ 020 décrites ci-dessus)		20,00 \$	
VR 024	La ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage (184 pages) – 1998		35,00 \$	
VU 049	Guide technique d'entreposage des fumiers (92 pages) – 2000		23,00 \$	
AS 077	Estimation des rejets d'azote et de phosphore par les animaux d'élevage : bovins laitiers, bovins de boucherie et porcs (31 pages) – 1998		5,00 \$	
AT 015	Création d'un élevage porcin : éléments de décision (107 pages) – 1999 (CDPQ)		15,00 \$	
CT 401	Performances techniques Maternité (30 pages) – 1998 (CDPQ)		16,00 \$	
CT 402	Guide d'information des logiciels de gestion pour les exploitations porcines : logiciels technico-économiques, logiciels de comptabilité agricole, logiciels de gestion des champs (36 pages) – 1997 (CDPQ)		16,00 \$	
CT 403	Critères technico-économiques en production porcine : prise de données, calcul et vecteurs standards de données (53 pages) – 1995 (CDPQ)		8,00 \$	
CT 404	Insémination artificielle porcine : impacts économiques et financiers (82 pages) – 1995 (CDPQ)		23,00 \$	
CT 405	Étude des besoins des producteurs de porcs en matière de gestion technico-économique et financière et inventaire des outils disponibles (55 pages) – 1994 (CDPQ)		16,00 \$	
CP 202	Choix environnementaux en production porcine (242 pages) – 1995 (Cégep de Matane)		25,68 \$	
AU 001	Colloque sur les bâtiments porcins <i>Bâtiments porcins: conçus pour l'efficacité</i> (84 pages) – Cahier de conférences, 2000		13,00 \$	
AU 008	21 ^e Colloque sur la production porcine <i>Au carrefour des connaissances</i> (80 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	
AT 026	20 ^e Colloque sur la production porcine <i>Au carrefour des connaissances</i> (60 pages) – Cahier de conférences, 1999		12,00 \$	
AU 002	Journées de recherche et Colloque en productions animales (180 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	
VU 050	Guide Soya (50 pages) – 2001		18,00 \$	
VS 014	Guide des pratiques de conservation en grandes cultures (520 pages) – 2000		70,00 \$	
VV 001	Colloque maïs-soya <i>Mieux savoir pour mieux agir</i> (296 pages) – Cahier de conférences, 2001		20,00 \$	
VU 005	Colloque sur la biologie des sols <i>Les amendements organiques pour la santé des sols</i> (146 pages) – Cahier de conférences, 2000		17,00 \$	
VU 003	4 ^e Colloque sur le travail minimum du sol <i>L'agriculture de demain passe par la conservation des sols</i> (119 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	

VU 010	Colloque sur les biosolides <i>Une richesse pour nos sols</i> (264 pages) – Cahier de conférences, 2000		25,00 \$	
CU 003	14 ^e Colloque de l'entrepreneur gestionnaire <i>Entreprendre pour mieux vivre !</i> (121 pages) – Cahier de conférences, 2000		15,00 \$	
CT 450	13 ^e Colloque de l'entrepreneur gestionnaire <i>Se positionner pour l'avenir! Êtes-vous prêt ?</i> (140 pages) – Cahier de conférences, 1999		10,00 \$	
La collection du CRÉAQ				
Agdex 440/721	Porcs – Besoins d'espace (mars 2000)		2,30 \$	
Agdex 871/440	Assurances agricoles – ASRA – Porcs (mars 2000)		2,30 \$	
Agdex 440/821g	Porcs naisseur-finisseeur – Budget agroenvironnemental – Moulée faite à la ferme – Rotation de cultures : maïs, soya, orge et engrais vert – Région Montérégie (octobre 1999)		2,30 \$	
Agdex 440/821j	Naisseur-finisseeur – Budget agroenvironnemental – Moulée faite à la ferme – Rotation de cultures : maïs, soya, orge et engrais vert – Région Chaudière-Appalaches (octobre 1999)		2,30 \$	
Agdex 440/855	Porcins – Prix (novembre 1998)		2,30 \$	
Agdex 440/821c	Porcs d'engraissement – Budget – Alimentation au maïs - grain sec (mars 1996)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcs d'engraissement – Budget (moulée commerciale) (conventionnel et en bandes) (mars 1995)		2,30 \$	
Agdex 440.53	Porcs – Besoins et programmes alimentaires (novembre 1994)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcelets – Budget (octobre 1994)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcs naisseur-finisseeur – Budget (novembre 1992)		2,30 \$	
Agdex 440/821	Porcs d'engraissement – Budget – Alimentation au maïs - grain humide (octobre 1990)		2,30 \$	

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Numéro de téléphone : () _____

Courriel : _____

Total des achats	
Frais de poste et de manutention*	
Total à payer	

***Les frais de poste et de manutention incluent les taxes et s'appliquent à toute livraison au Canada :**

Commandes jusqu'à 39,99 \$ (incluant les taxes) : 3,75 \$.
Commandes dépassant 40 \$: 10 % du montant, jusqu'à concurrence de 20 \$ maximum. Les prix et conditions de vente sont modifiables sans préavis.

Pour obtenir plus de détails sur l'ensemble de nos publications ou sur nos nouvelles parutions, veuillez consulter le site Web du CRAAQ (www.craaq.qc.ca).

Pour commander, veuillez remplir ce bon et l'accompagner d'un chèque ou d'un mandat-poste fait à l'ordre de DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS.

Expédiez le tout à :

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS

845, rue Marie-Victorin
 Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Pour commander par :

Téléphone (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) :
 (418) 831-7474 ou 1 800 859-7474 (sans frais)

Télécopieur : (418) 831-4021

MODE DE PAIEMENT

Pour votre sécurité, n'envoyez pas d'espèces par la poste.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mandat-poste ou | <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de : |
| DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS | |
| <input type="checkbox"/> Visa | <input type="checkbox"/> MasterCard** |

Numéro de la carte : _____

Date d'expiration : _____

Signature : _____

**S'il s'agit d'une MasterCard, vous devez indiquer les trois derniers numéros spécifiés au dos de votre carte : _____